

COMMUNE DE VALLECALLE

ARRETE
PORTANT AVANCEMENT D'EHELON A CADENCEMENT UNIQUE
DE M. HERNANDEZ VIAUX AMILKAR
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
A TEMPS NON COMPLET

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la situation administrative de M. HERNANDEZ VIAUX AMILKAR, Adjoint technique territorial, Echelle C1, 7ème échelon,

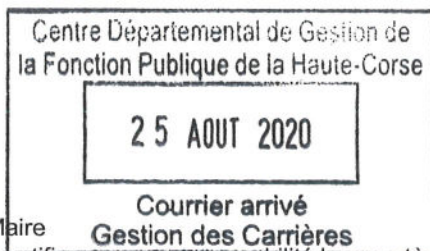
Considérant que M. HERNANDEZ VIAUX AMILKAR remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon à cadencement unique.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 07/09/2020, M. HERNANDEZ VIAUX AMILKAR - Adjoint technique territorial, Echelle C1, - bénéficie d'un avancement d'échelon à cadencement unique au **8ème échelon** de son grade, et sera rémunéré sur la base de **22/35° de l'Indice Brut 370, Majoré 342.**

ARTICLE 2 : Le(la) Directeur(Directrice) Général(e) des Services / Le(la) Secrétaire de Mairie est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé à la Présidente du Centre de Gestion,
- adressé à l'agent comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASTIA dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à VALLECALLE

Le :

Le Maire

(Indiquer Nom et prénom lisibles)



Notifié le 21/08/2020

Signature de l'agent

Code collectivité : 00205

Matricule agent : 02863

A ECH CAD UNIQ CALVI - 07-09-2020 - 00205 - HERNANDEZ VIAUX AMILKAR - 02863

